



Conseil d'Administration de l'Orchestre National de Mulhouse

Séance du 19 décembre 2025

Membres du Conseil d'Administration :

Présents

- Michèle LUTZ, Présidente
- Nathalie MOTTE, Vice-Présidente
- Alain COUCHOT
- Pascal COINCHELIN
- Joseph SIMEONI
- Florence FORIN
- Michel SPITZ
- Marc MUNCK

Procurations

Excusé

- Antoine EHRET

Autres présents

- Guillaume HEBERT, Directeur général
- Christoph KONCZ, Directeur musical
- Charles CIVATTE, Administrateur
- Carino SPICACCI, DGA de la Ville de Mulhouse en charge de l'éducation, des sports, de la jeunesse, de la culture et de la transition numérique
- Nina OUMEDJKANE, collaboratrice du cabinet de Madame le Maire
- Anne BUCHER, Chargée de développement artistique à la Direction de la Culture et du Patrimoine de la CEA
- Laura POUSPOURIKAS, musicienne de l'Orchestre et membre de la Commission d'Orchestre

Ordre du jour :

Introduction

- 1- Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 21 novembre 2025

Délibérations

- | | |
|--|-----------------------|
| 1- Budget primitif 2026 | délibération n°019.25 |
| 2- Transferts et créations de crédits | délibération n°020.25 |
| 3- Transfert du personnel : | |
| a. Mise en place du RIFSEEP | délibération n°021.25 |
| b. Attribution de jours de RTT | délibération n°022.25 |
| c. Indemnités relatives aux heures supplémentaires | délibération n°023.25 |
| d. Modalités d'exercice du temps partiel | délibération n°024.25 |
| e. Autorisations spéciales d'absence | délibération n°025.25 |
| f. Conventonnement avec l'Amicale de la Ville de Mulhouse | délibération n°026.25 |
| g. Choix de gestion des ARE et convention avec France Travail | délibération n°027.25 |
| h. Montants de la protection sociale complémentaire | délibération n°028.25 |
| i. Instauration des titres restaurants | délibération n°029.25 |
| j. Recrutement d'agents vacataires | délibération n°030.25 |
| k. Mise à disposition d'agents titulaires | délibération n°031.25 |
| l. Fixation d'indemnités de sujétions spécifiques pour les musiciens permanents de l'ONM | délibération n°032.25 |
| m. Instauration d'une prime audiovisuelle pour les musiciens | délibération n°033.25 |
| n. Adoption des Statuts du personnel artistique | délibération n°034.25 |

Point d'information

1. Conférence de presse Académie
2. Rendez-vous de l'année 2026

Compte-rendu

Introduction

Le quorum étant atteint, Mme LUTZ ouvre la séance, remercie les membres pour leur présence et introduit Mme POUSPOURIKAS en qualité de membre observateur, en rappelant le cadre défini dans la lettre de cadrage.

Chaque membre du Conseil d'administration est invité à se présenter.

Mme FORIN indique avoir été destinataire d'une interpellation syndicale mettant en cause la Direction générale. Elle rappelle la confiance pleine et entière de la Collectivité et des partenaires dans le Directeur général et réaffirme leur soutien au déploiement du projet artistique et structurel de l'Orchestre.

Mme LUTZ remercie les intervenants et souligne que le travail engagé s'inscrit dans l'intérêt collectif de l'établissement. Elle rappelle l'engagement constant de la Ville de Mulhouse, notamment dans la régularisation de situations antérieures, et insiste sur la nécessité de maintenir une dynamique constructive malgré un contexte national tendu.

M. SIMEONI indique que les membres du Conseil ont été destinataires de courriers syndicaux évoquant un préavis de grève. Il appelle à la reprise du dialogue afin d'éviter un conflit social préjudiciable à l'Orchestre.

Mme MOTTE rappelle que le dialogue social est engagé de manière régulière depuis plusieurs mois, qu'un calendrier a été présenté à plusieurs reprises et qu'une réunion a été organisée le 5 novembre, à laquelle ont été invités l'ensemble des agents de l'ONM en présence de l'Adjointe à la Culture, du DG, du DGS, du DGA et de la DRH. Elle souligne le décalage constaté entre le contenu des échanges apaisés lors de cette réunion et la tonalité des courriers récents.

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'administration accepte de donner la parole à Mme POUSPOURIKAS.

Mme POUSPOURIKAS exprime les préoccupations des musiciens : effectifs incomplets, fatigue des équipes, difficultés liées aux contrats, et sentiment d'incertitude dans la perspective du transfert du personnel. Elle souligne l'attachement des musiciens à l'Orchestre et leur volonté de poursuivre son développement.

Mme FORIN rappelle que le projet porté par la Direction est validé par la DRAC et qu'il vise à garantir l'autonomie et la pérennité de l'établissement. Elle indique que le règlement intérieur fera l'objet d'un travail approfondi en 2026.

Mme LUTZ rappelle que le dialogue social, désormais structuré, n'existait pas auparavant dans ces conditions. Elle précise que les questions relevant des conditions de travail et de rémunération ont vocation à être traitées dans le cadre des instances compétentes, notamment le futur CST.

Mme SPICACCI présente les éléments de calendrier :

- fin 2025 - début 2026 : priorisation du transfert du personnel, mobilisant fortement les équipes,
- engagement à ouvrir en 2026 un cycle complet de négociation sur le règlement intérieur et les grilles salariales,
- mise en place d'un calendrier de discussions dès le début de l'année 2026.

M. COUCHOT souligne que la négociation implique des concessions réciproques et qu'un préalable posé par les musiciens conditionnant toute discussion constitue une position difficilement tenable de leur part.

M. SIMEONI insiste sur la nécessité de restaurer un climat de confiance.

M. KONCZ exprime ses préoccupations quant à l'impact artistique d'un conflit social, soulignant les risques pour les productions en cours et pour le public. Il regrette une relation fragilisée entre direction et musiciens et appelle à une sortie de crise rapide.

Mme FORIN indique qu'un courrier conjoint de réponse sera adressé aux représentants du personnel, réaffirmant la volonté commune des partenaires d'avancer.

Mme LUTZ conclut en rappelant que le Conseil d'administration n'est pas un lieu de négociation sociale, tout en confirmant que les discussions reprendront dès janvier 2026.

1- Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 21 novembre 2025

Mme LUTZ soumet à l'approbation le compte-rendu de la séance du 21 novembre 2025.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Délibérations

1- Budget primitif 2026

délibération n°019.2

Mme LUTZ donne la parole à M. CIVATTE pour la présentation du budget primitif 2026.

Mme FORIN appelle à la prudence dans un contexte budgétaire national marqué par une contraction des financements publics, notamment sur les crédits de création.

Mme LUTZ remercie l'ensemble des partenaires financeurs pour leur engagement.

Le budget primitif 2026 est adopté à l'unanimité.

2- Transferts et créations de crédits

délibération n°020.25

M. CIVATTE présente les ajustements de crédits nécessaires à la bonne exécution budgétaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3- Transfert du personnel :

Rémunération

a. Mise en place du RIFSEEP

délibération n°021.25

Mme LUTZ présente la délibération relative au RIFSEEP.

M. COUCHOT souligne l'effort significatif consenti par la Ville dans ce cadre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Temps de travail et dispositifs RH

Sont successivement présentées et adoptées à l'unanimité les délibérations relatives à :

- | | |
|--|-----------------------|
| b. Attribution de jours de RTT | délibération n°022.25 |
| c. Indemnités relatives aux heures supplémentaires | délibération n°023.25 |
| d. Modalités d'exercice du temps partiel | délibération n°024.25 |
| e. Autorisations spéciales d'absence | délibération n°025.25 |

Action sociale

Sont successivement présentées et adoptées à l'unanimité les délibérations relatives à :

- | | |
|---|-----------------------|
| f. Conventionnement avec l'Amicale de la Ville de Mulhouse | délibération n°026.25 |
| g. Choix de gestion des ARE et convention avec France Travail | délibération n°027.25 |
| h. Montants de la protection sociale complémentaire | délibération n°028.25 |

- i. Instauration des titres restaurants délibération n°029.25

Mme LUTZ rappelle les possibilités d'utilisation des titres restaurant.

Gestion des ressources humaines

Sont successivement présentées et adoptées à l'unanimité les délibérations relatives à :

- j. Recrutement d'agents vacataires délibération n°030.25
k. Mise à disposition d'agents titulaires délibération n°031.25

Rémunération des musiciens

Sont successivement présentées et adoptées à l'unanimité les délibérations relatives à :

- l. Fixation d'indemnités de sujétions spécifiques pour les musiciens permanents de l'ONM délibération n°032.25
m. Instauration d'une prime audiovisuelle pour les musiciens délibération n°033.25

M. COUCHOT interroge sur la distinction entre tenues de concert hommes et femmes.

M. CIVATTE précise que les tenues masculines sont fournies par l'Orchestre, tandis que les musiciennes disposent d'une liberté de choix encadrée.

Règlement intérieur

Sont successivement présentées et adoptées à l'unanimité les délibérations relatives à :

- n. Adoption des Statuts du personnel artistique délibération n°034.25

Mme LUTZ rappelle que le règlement intérieur devra faire l'objet d'une adoption formelle préalable avant l'ouverture des négociations.

M. COUCHOT évoque l'historique du document et son importance structurante.

M. SIMEONI rappelle que des demandes d'évolution ont été exprimées de longue date.

Point d'information

1. Conférence de presse Académie

M. HEBERT indique que, compte tenu de la durée de la séance, la présentation du projet Académie est reportée à un prochain Conseil d'administration.

2. Autres points

M. HEBERT revient sur les modalités de recrutement du Directeur musical, rappelant l'implication des musiciens dans le processus et la volonté de maintenir une gouvernance partagée.

Mme LUTZ confirme son attachement à être associée à ces choix tout en tenant compte de l'expertise des musiciens.

Conclusion

Mme LUTZ remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges, ainsi que les équipes mobilisées.

Elle souligne l'importance de préserver le dialogue et la cohésion autour du projet de l'Orchestre, qu'elle qualifie d'outil essentiel d'accès à la culture pour les habitants.

Elle évoque notamment le concert solidaire à venir et adresse ses vœux pour les fêtes de fin d'année.

Les questions étant épuisées, la séance est levée.

Fait à Mulhouse, le 19 décembre 2025

La Présidente
Mme Michèle LUTZ